



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le quatre juillet à dix huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 23 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard THIERY, Maire

-----*-----

**Délibération 09-2025 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS -
RENOUVELLEMENT ELECTORAL 2026 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE -
FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES.**

Vu la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1, précisant le nombre de sièges à pourvoir au sein d'un conseil communautaire en fonction de la population municipale de l'EPCI, en application du tableau arrêté par le législateur,

Vu la Loi n°2015-264 du 09 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur la nouvelle composition du conseil communautaire de la CASA en vue du renouvellement électoral de 2026, et ce avant le 31 août 2025,

Considérant qu'afin de conclure un accord local, il est nécessaire de délibérer à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune la plus peuplée, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire de la CASA en date du 02 juin 2025 sur le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire, telle que présentée ci-dessous,

Communes	Population Municipale	Nombre de sièges au Conseil Communautaire
ANTIBES	76612	29
LE BAR SUR LOUP	2960	2
BEZAUDUN LES ALPES	260	1
BIOT	10196	5
BOUYON	550	1
CAUSSOLS	322	1
CHATEAUNEUF GRASSE	3765	2
CIPIERES	398	1
LA COLLE SUR LOUP	8143	3
CONSEGUDES	99	1
COURMES	108	1
COURSEGOULES	545	1
LES FERRES	93	1
GOURDON	365	1
GREOLIERES	606	1
OPIO	2408	1
LA ROQUE EN PROVENCE	66	1
ROQUEFORT LES PINS	7284	3
LE ROURET	4198	2
SAINT PAUL DE VENCE	3190	2
TOURRETTES SUR LOUP	4126	2
VALBONNE	12389	5
VALLAURIS	28579	11
VILLENEUVE LOUBET	16729	7
TOTAL	183 991	85

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sera composé de 85 élus, à compter du renouvellement électoral de mars 2026,

- de décider que la répartition des conseillers communautaires sera établie en fonction du tableau présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal :

- **Décide** que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sera composé de 85 élus, à compter du renouvellement électoral de mars 2026,
- **Décide** que la répartition des conseillers communautaires sera établie en fonction du tableau présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----*-----

Délibération 10-2025 - Mise en conformité du bail de chasse avec l'association de chasse de Courmes.

Monsieur le Maire expose qu'un bail de location de droit de chasse sur les terrains communaux a été signé avec l'association de chasse lors de la séance du conseil municipal du 04 juin 1961.

Il convient de mettre en conformité ce bail suite à l'acquisition de terrains par la commune ainsi que de procéder à une révision du loyer. Une convention sera signée en ce sens avec l'association de chasse de Courmes représentée par Monsieur Patrick ISNARD.

Les modalités (loyer, désignation des territoires, etc..) seront révisées à échéances du bail ou lors de l'acquisition de nouveaux terrains par la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du loyer à la somme de 200,00 € selon l'indice à la consommation en vigueur à la date de signature.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**approuver** la convention, dont le projet est joint en annexe ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent à son exécution.
- De **Fixer** le loyer à la somme de 200,00 €

Le Conseil Municipal **Décide** :

- d'**approuver** la convention, dont le projet est joint en annexe ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent à son exécution.
- De **Fixer** le loyer à la somme de 200,00 €

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----*-----

Délibération 11-2025 - Convention CPTS des Baous.

Monsieur le Maire expose que les CPTS (communautés professionnels territoriales de santé) ont été créés pour répondre à la problématique de la difficulté d'accès aux soins en milieu rural.

La CPTS des Baous est une organisation de professionnels de santé autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes, notamment les besoins de santé de la population afin d'améliorer la coordination, la continuité des soins et la prise en charge des patients sur le territoire.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention précisant les modalités de partenariat et d'articulation entre la CPTS des Baous et la commune de Courmes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**approuver** la convention, dont le projet est joint en annexe ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent à son exécution.

Le Conseil Municipal **Décide** :

- d'**approuver** la convention, dont le projet est joint en annexe ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----*-----

	Nom-prénom	Signature		Nom-prénom	Signature
1	Richard THIERY		7	Christophe SCHNEIDER	
2	Michaël HUMBERT MARINO		8	Evelyne PASSAVIN	
3	Danielle BOERI		9	Barbara BERTACCHINI-EUZIÈRE	
4	Jean-Pierre ISNARD		10	Olivier CAMERANO	Absent
5	Brigitte FILLOT		11	Bruno ROUGANNE.	
6	Laurent STACUL	Absent			